

L'AFFILIATION DU CLUB

Version 2026-02

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

ETAPE 1 : Contrat d'engagement républicain

Le contrat d'engagement républicain, entré en vigueur au 2 janvier 2022, est un document par lequel les associations s'engagent à respecter les principes de la République. C'est une démarche obligatoire dans le cadre des demandes de subventions effectuées auprès des différents organismes qui en attribuent.

Le contrat d'engagement républicain est à valider lors de la réaffiliation du club.

Une fois validé, le contrat sera automatiquement renouvelé lors des prochaines saisons.

Ne pas oublier de cliquer sur « Lu et approuvé » à la fin de votre lecture.

ETAPE 2 : Siège social

En cas de changement d'adresse du siège social, il est obligatoire de fournir le PV d'AG qui mentionne ce changement.

Vous pouvez également ajouter le récépissé d'enregistrement en préfecture (facultatif).

ETAPE 3 : Informations générales

N'hésitez pas à vérifier les informations générales du club et à les corriger si besoin.

ETAPE 4 : Les disciplines

Vous devez renseigner les disciplines pratiquées au sein de votre structure.

Vous n'êtes pas obligé de tout cocher, uniquement les principales.

ETAPE 5 : Cotisations club

Il est désormais possible aux adhérents et nouveaux adhérents de prendre leur adhésion seul, en ligne, via leur espace licencié. Cette possibilité n'est ouverte que si le club accepte cette option.

**Mon club ouvre la possibilité de prendre son adhésion en ligne
(licence fédérale + cotisation club)**

SAISIE DES LICENCES

Si vous choisissez cette option, vous devrez **renseigner les différentes cotisations club pour chaque catégorie et chaque type de licence**. Le licencié pourra ainsi régler la licence fédérale et la cotisation club.

Même en choisissant ce dispositif, le club pourra toujours saisir manuellement des licences avec l'outil déjà existant.

CONTRÔLE

Le club est informé par mail dès qu'une demande de licence a été saisie par une personne.

Il valide ou non la demande de licence. Un mail est ensuite envoyé au licencié pour l'informer de la décision du club.

COTISATION

Le règlement de la licence se fait en ligne, le licencié règle la cotisation club et la licence fédérale.

Mode de paiement accepté : **carte bancaire**.

Le reversement de la part club sera effectué toutes les semaines par la FFAM sur le compte bancaire du club. **N'oubliez pas de renseigner votre RIB lors de l'étape 8 (« Mode de paiement ») si votre club est en commande à l'acte.**

Mon club saisie les licences manuellement

SAISIE DES LICENCES

Le club récupère l'ensemble des informations puis saisie les licences manuellement.

Un exemple de fiche d'inscription est disponible dans le contenu informatif (Fonctionnement fédéral => Les licences => Téléchargement) ou en cliquant **ici**.

COTISATION

Le règlement de la licence se fait selon le mode de paiement choisi par le club (prélèvement automatique ou commande à l'acte).

Si le règlement de la licence se fait par chèque, la licence est validée dès réception du règlement.

ETAPE 5 : Cotisations club

Les cotisations club enregistrées lors de la saison N-1 sont reprises pour la saison N.

Pensez à les vérifier et à les modifier si besoin lors de l'affiliation.

Vous ne souhaitez pas que les cotisations club « passent » par la fédération ?

Rentrez 0€ dans la colonne « Cotisations club ». Ainsi, vos licenciés régleront en ligne leur licence fédérale et régleront directement au club la part club.

BON À SAVOIR

Il n'est pas possible pour le club d'ouvrir la prise de licence en ligne en cours de saison.

Il n'est pas possible de modifier les cotisations club une fois l'affiliation faite.

Il faut passer par la fédération.

ETAPE 6 : Bureau directeur

Déclaration des membres du bureau.

En cas de changement, **le PV d'AG sera demandé pour valider l'affiliation.**

Si des changements sont à prévoir mais que votre AG n'a pas encore eu lieu, attendez l'AG pour faire les modifications.

ETAPE 7 : Le correspondant du club

Le correspondant du club est repris de la saison dernière.

Si vous souhaitez en choisir un autre, cliquer sur « Choisissez une personne ».

ETAPE 8 : Mode de paiement

Votre mode de paiement est repris de la saison dernière. N'hésitez pas à vérifier les informations et faire les modifications si besoin.

Si vous autorisez la prise de l'adhésion en ligne, n'oubliez pas de renseigner le RIB si cela n'est pas fait.

Si vous êtes en commande à l'acte (paiement par chèque ou carte bancaire), il est possible de passer en prélèvement automatique. Vous devrez renseigner votre RIB et enregistrer le mandat SEPA rempli et signé.

ETAPE 9 : Prise de licence des membres du bureau

Lors de cette étape, vous allez prendre les licences des membres du bureau.

Lors de l'affiliation, une licence doit être prise obligatoirement : celle du président ou du trésorier ou du secrétaire. Il est possible de prendre les deux autres plus tard dans la saison, vous devez ainsi cocher la case OUI : « Saisie de licence ultérieurement ».

Pour chaque licence, voici les informations à renseigner :

- Le type de licence : pratiquant ou non pratiquant.
- La ou les disciplines pratiquées.
- Questionnaire de santé : tous les licenciés pratiquant doivent répondre au questionnaire de santé.
- Certificat médical : demandé uniquement si le licencié a répondu OUI à au moins une question du questionnaire.
- Niveau de garantie pour l'Assurance Individuelle Accident.
- Honorabilité (si le licencié est dirigeant et/ou encadrant et/ou juge au sein du club).
- Numéro d'exploitant européen d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord) : FRxxxxxxxxxxxxx
- Formation télépilote d'aéromodélisme ou Formation Catégorie ouverte A1/A3 : si le pilote a plus de 14 ans et vole avec des modèles de + de 800g.

Si le licencié n'a pas son numéro d'exploitant européen d'UAS et/ou sa formation télépilote au moment de la saisie de la licence, il s'engage donc à faire le nécessaire dans l'année.

ETAPE 10 : Validation affiliation

Le résumé de la commande s'affiche : Cotisation fédérale + Cotisation régionale + Licence(s) du/des dirigeant(s).

Ne pas oublier d'enregistrer la demande d'affiliation.

Si votre affiliation est en attente de validation, c'est pour les raisons suivantes :

- **Votre siège social a changé** : le PV d'AG mentionnant ce changement est manquant et doit être déposé dans l'extranet du club (informations => documents fournis par la structure).
- **Le bureau a changé** : le PV d'AG mentionnant ce changement est manquant et doit être déposé dans l'extranet du club (informations => documents fourni par la structure).
- **Votre club est en commande à l'acte et doit régler l'affiliation** soit par carte bancaire ou par chèque. L'affiliation sera validée par la fédération dès réception du règlement.

CONTENU INFORMATIF

Tous les documents sont disponibles dans le *Contenu Informatif* => accueil de votre espace dirigeant ou **cliquer ici**.

Contenu informatif



- Le questionnaire de santé, l'attestation de santé et le certificat médical : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement
- Exemple fiche d'inscription : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement
- Le guide de l'honorabilité et attestation d'honorabilité : Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité

N'hésitez pas à consulter cet espace où se trouvent toutes les informations concernant le fonctionnement de la fédération, la réglementation, les différentes formations, etc.